

## Conditions d'utilisation de l'application iPension

### N° d'affilié :

L'application iPension de DIVOR SA permet de simplifier la procédure de communication électronique dans le cadre de la transmission de données et, partant, d'améliorer les prestations pour la caisse de prévoyance affiliée. Les présentes conditions générales d'utilisation régissent les droits et obligations des caisses de prévoyance participantes et de DIVOR SA en s'attachant tout particulièrement à la question de la sécurité des données.

### 1. Accès à l'application iPension

Certains collaborateurs et collaboratrices du service des ressources humaines de la caisse de prévoyance désignés pour ce faire (utilisateurs) sont autorisés à accéder à l'application en ligne. Une fois dans l'application, les utilisateurs n'ont accès qu'à certaines données. Le compte utilisateur sur lequel travaillent les différents utilisateurs permet d'identifier ceux-ci sans aucune équivoque.

L'accès se fait par Internet à l'aide des éléments de sécurité suivants :

- Nom d'utilisateur
- Mot de passe
- Code de sécurité envoyé par courriel

### 2. Utilisateurs

Tous les utilisateurs qui annoncent ou consultent des données auprès de DIVOR SA dans le cadre de l'exécution de la prévoyance professionnelle sont soumis à l'obligation de garder le secret au sens de l'art. 86 LPP et des prescriptions relatives à la protection des données.

La caisse de prévoyance désigne un administrateur chargé de garantir à l'interne que seules les personnes auxquelles il a donné son autorisation expresse aient accès à l'application iPension. En cas de changement parmi les personnes ayants droit, l'administrateur est tenu de modifier ou de bloquer immédiatement, de son propre chef, l'autorisation d'accès concernée. Toute personne qui légitime son identité au moyen de son nom d'utilisateur, de son mot de passe et du code de sécurité est considérée pour DIVOR SA comme ayant droit, qu'elle jouisse effectivement du droit d'accéder à l'application ou non. DIVOR SA considère alors que son devoir est de donner suite à l'annonce ou aux instructions reçues.

### 3. Possibilités d'utilisation

Grâce à l'application iPension, la caisse de prévoyance est à même de communiquer par voie électronique diverses mutations la concernant à DIVOR SA, via Internet. Les changements communiqués sont en principe traités par DIVOR SA dans les trois jours ouvrables. Une fois les modifications apportées par DIVOR SA, la caisse de prévoyance peut contrôler si elles correspondent aux mutations communiquées et, si nécessaire, établir une liste des cotisations ou des mutations.

Les possibilités d'utilisation d'iPension sont les suivantes :

#### Modifications :

- Avis d'entrée
- Avis de sortie
- Modification de salaire
- Données personnelles de base
- Liste de salaire
- Congé non payé

#### Consulter/imprimer :

- Liste de mutation
- Vue d'ensemble
- Liste des données personnelles de base
- Répertoire des assurés

#### **4. Risques et devoirs de diligence**

La caisse de prévoyance est consciente que la transmission de données via iPension passe par des lignes de données ouvertes et à la disposition de tous. Le contenu des données est transféré au moyen de la technologie de cryptage 128Bit-SSL, qui est très courante. Le chiffrement ne permet toutefois pas d'empêcher des personnes non autorisées de manipuler de manière ciblée – en passant notamment par Internet – le système informatique de la caisse de prévoyance. Les risques résultant d'une utilisation abusive des éléments de légitimation ou liés à la transmission des données doivent être assumés par la personne ayant droit.

Si la caisse de prévoyance a des raisons de croire que des personnes non autorisées ont accès à l'application iPension ou que son système informatique présente des irrégularités (p. ex. des virus), elle doit immédiatement en bloquer l'accès et informer DIVOR SA. La caisse de prévoyance est responsable de tout dommage causé à DIVOR SA suite au non-respect de cette obligation. Dans l'hypothèse où elle soupçonnerait des irrégularités de la part de la caisse de prévoyance, DIVOR SA lui bloquerait l'accès de l'application iPension à titre préventif et sans aucune indemnisation.

Tout dommage causé à DIVOR SA par des données indésirables (p. ex. virus, vers informatiques, etc.) de la caisse de prévoyance relève de la responsabilité de cette dernière dans la mesure où elle n'a pas fait preuve de la diligence d'usage.

Baden-Dättwil, août 2019

La **commission de prévoyance** a lu les conditions d'utilisation et les accepte.

\_\_\_\_\_  
Représentant-e des salariés      Représentant-e de l'employeur      Lieu, date

L'**employeur/la société** a lu les conditions d'utilisation et les accepte. Elle désigne l'administrateur.

\_\_\_\_\_  
Employeur/société      Lieu, date

Nom, prénom de l'administrateur : \_\_\_\_\_

J'ai lu les conditions d'utilisation. Je suis conscient de la responsabilité et des devoirs qui m'incombent en tant qu'**administrateur**.

\_\_\_\_\_  
Administrateur      Lieu, date